



RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

La commune de Carnetin a lancé la rénovation de son parc d'éclairage public vétuste et gourmand en énergie. Un projet qui sera bénéfique pour la biodiversité et les économies d'énergie !

LES TRAVAUX

Le programme de travaux porte sur le remplacement des 41 points lumineux de la commune actuellement équipés de lampes à vapeur de Sodium (couleur orange) et de lampes à vapeur de mercure (couleur blanche) par des luminaires à technologie LED.

Par ailleurs, la rue de la Croix qui est particulièrement sombre verra les trois luminaires côté pair remplacés par 5 nouveaux points lumineux implantés sur le côté impair entre le conteneur à verre et l'ancien pigeonnier. De plus, il sera ajouté un candélabre en face de l'église permettant de résorber une partie obscure.

Il y a une contrepartie à cette modernisation : le stationnement devra être interdit durant la période des travaux (réalisation d'une tranchée + pose de candélabres). Le temps estimé des travaux pour cette partie est estimé à une semaine à partir du lundi 18 novembre 2024.

L'entreprise a reçu pour consigne de restituer les places de stationnement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

UNE NOUVELLE MANIERE D'ECLAIRER

Sur les nouveaux candélabres, la puissance peut être programmée sur chacun des luminaires en fonction des secteurs (entrées de village, route à circulation automobile, cours, zone naturelle). L'abaissement de puissance commandée par horloge astronomique* sera compris entre 60 et 90 % entre 0 et 5 heures, sauf les 3 entrées du village.

La température de couleur retenue est 2 700 K, ce qui correspond à un blanc chaud. Pour rappel, l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses, la température de couleur des lampes des éclairages rénovés, remplacés ou nouveaux ne doit pas excéder **3 000 K**.

ECONOMIE SUR LA CONSOMMATION

La projection montre une économie attendue de 58 % soit environ 8.000 kW/an.

Par ailleurs, la durée de vie des LED ayant une durée de vie allant jusqu'à 40.000 heures, la commune fera l'économie du coût de remplacement, fréquents, des lampes vieillissantes actuelles.

LE COUT

Le coût de l'opération est de 53.866 € sur lequel il a été demandé une subvention de 50 % auprès du Fond d'Équipement Rural.

LE PLANNING

L'ensemble des points lumineux de la commune sera remplacé pour la fin du mois de novembre.

**Un interrupteur astronomique s'allume et s'éteint en fonction du lever et du coucher du soleil.*

RECENSEMENT DE LA POPULATION

16 JANVIER AU 15 FEVRIER 2025



En 2025, la commune de Carnetin réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du **16 janvier 2025**.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande. Un ordinateur sera à votre disposition à la mairie.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.



Le SIETREM rappelle que le démarchage pour les étrennes (vente de calendriers...) par des personnes qui prétendent appartenir à un service de propreté ou de collecte est une initiative strictement personnelle, non encadrée par le syndicat. Cette démarche n'est ni réglementaire, ni contractuelle. Cette pratique relève d'une coutume qui dépend du libre arbitre de chacun. Cette règle a été rappelée par le SIETREM à ses prestataires de collecte. **Attention** néanmoins aux faux démarcheurs et aux vols par ruse qui sont signalés chaque année. En cas de démarchage malveillant ou insistant, nous vous invitons à **alerter** les services de police.

A VOS AGENDA

SOIRÉE BEAUJOLAIS
Vendredi 22 novembre 2024
à partir de 19h



Rendez-vous à la salle Marie-Claude Duval afin de déguster le Beaujolais Nouveau 2024 (avec modération) autour de plateaux de charcuterie et de fromage.